

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À BRICQUEVILLE LA BLOUETTE

Depuis 2021, la municipalité souhaite s'engager dans une nouvelle gestion de l'éclairage.

HISTORIQUE

Suite à l'adhésion à la compétence éclairage public proposée par le SDEM50 en juillet 2021, la commune Bricqueville la Blouette désire proposer à ses administrés un éclairage de meilleure qualité en remplaçant l'ensemble de ses luminaires par des sources LED. De plus, la commune souhaite également assurer la sécurisation du bourg et de ses trois passages piétons.

CALENDRIER ET FINANCEMENTS

Les travaux d'éclairage public ont été réalisés en 2023. La solution, proposée par le SDEM50 et validée par la commune, consiste en le remplacement des luminaires actuels par des luminaires équipés de sources LED, permettant ainsi de diviser par 3 la consommation énergétique. De plus, le syndicat a proposé la pose d'un kit lumineux de type S-PASS au niveau des trois passages piétons. Ce kit prévient ainsi les automobilistes de la présence d'un passage piéton. Ces travaux d'un montant total de 132 430 € HT, ont été réalisés par l'entreprise CEGELEC.

Le plan de financement se répartit comme suit :

- Le SDEM50 financera ces travaux à hauteur de 57 035 € (soit 43%),
- La commune de Bricqueville la Blouette participera financièrement à hauteur de 75 395 € (soit 57%).

Détails techniques

Ainsi, le SDEM50 :

- a rénové 70 luminaires,
- a posé 20 nouvelles prises d'illumination festives,
- a posé 3 kits lumineux de type S-PASS au niveau des passages piétons.



À PROPOS DU SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation. sdem50.fr



CONTACT PRESSE

Lise BOURDON, Responsable communication - lise.bourdon@sdem50.fr | 02 33 77 01 00

